

Résolution présentée par la délégation d'Israël

Thème Conflits et sécurité internationale

Concerne Lutte contre l'antisémitisme et le terrorisme

L'Assemblée générale,

Alarmée . Par le climat d'antisémitisme ambiant proliférant dans le monde (340 % d'augmentation d'incidents antisémites de 2022 à 2024 selon the Zionist), générant un climat de peur chez nos croyants sans précédent depuis la seconde guerre mondiale et l'inaction de la communauté internationale face à l'intolérance religieuse.

Rappelant le fait de soutenir un État palestinien constitue un acte d'antisémitisme direct lié au rejet de nos textes sacrés et de l'aboutissement de notre terre promise.

Déplorant Les mouvements terroristes d'islamisme radical farouchement implantés dans notre pays, au Moyen-Orient et en Afrique qui forment une réelle menace.

Déplorant le fait que la déclaration universelle des droits de l'Homme ne stipule aucun article condamnant le blasphème et la critique religieuse essentielles à l'antisémitisme.

Décide de faire de la bande de Gaza une nouvelle région d'Israël

- De lancer un programme anti-islamiste radical dans toutes les régions du Moyen-Orient et d'Afrique avec l'aide de nos États alliés.
- Instaurer un devoir de mémoire au 7 octobre et de la Shoah dans l'éducation, obliger la CPI à reconnaître le 7 octobre tel un génocide si le nettoyage de la bande de Gaza l'est aussi.
- Ajouter un 31^e article dans la DUDH condamnant le blasphème et la critique religieuse.